

**Châtenois-les-Forges**

## Démission du maire, Mélanie Welklen-Haoatai

Elle a confirmé sa démission de maire et de conseillère municipale ce lundi.

Par **Philippe PIOT** - 18 oct. 2022 à 18:00 - Temps de lecture : 2 min



Photo ER /Philippe PIOT

Maire de Châtenois-les-Forges depuis les dernières élections municipales, [Mélanie Welklen-Haoatai](#) a remis sa lettre de démission au préfet du Territoire de Belfort la semaine passée. « L'acceptation de ma démission m'a été notifiée lundi. Je ne suis plus maire de Châtenois-les-Forges depuis cette date », révèle-t-elle.

**« Raisons de santé »**

La jeune maire de Châtenois-les-Forges a été élue en 2020, prenant la suite d' ['André Brunetta](#) , qui ne se représentait pas. Mélanie Welklen-Haoatai avait pris la tête de l'unique liste d'entente communale qui se présentait à cette élection.

Elle explique sa décision par des « raisons de santé », qui l'obligent à prendre soin d'elle. Même si elle était passée à temps partiel depuis son élection, M<sup>me</sup> Welklen-Haoatai cumulait un emploi de professeur des écoles avec les fonctions de maire d'un chef-lieu de canton. « Je m'attendais à cette charge de travail. Être maire de Châtenois-les-Forges, c'est plus qu'un emploi à temps plein. C'est trop pour moi en ce moment. C'est Marie-José Baillif, deuxième adjointe, qui va prendre en charge l'intérim », explique-t-elle.

## Des nouvelles élections nécessaires

L'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales exige qu'un conseil municipal soit complet pour élire un maire. Or, celui de Châtenois-les-Forges a un siège vacant puisqu'un conseiller, qui a déménagé en Bretagne, a démissionné. De nouvelles élections seront donc nécessaires afin de compléter le conseil avant la séance d'élection d'un nouveau maire. A priori, il faudra élire deux conseillers puisque M<sup>me</sup> Welklen-Haoatai a aussi démissionné de son mandat de conseillère. « Si il n'y avait eu que moi, je serais restée conseillère pour ne pas provoquer une élection partielle, mais comme il manquait un conseiller, ces élections devaient avoir lieu de toute façon », précise-t-elle.

Les électeurs de Châtenois-les-Forges devraient donc retourner aux urnes rapidement, en tout cas avant trois mois.

M<sup>me</sup> Welklen-Haoatai était aussi vice-présidente du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), poste qui est désormais vacant.

Politique

Conseil municipal

